District de Football du Finistère

RÈGLEMENT « CHAMPIONNAT » ET « COUPE et CHALLENGE » VÉTÉRANS – Saison 2026/2027

Il est organisé, sous l'égide du District de Football du Finistère, des compétitions annuelles de football à 11 en catégorie Vétérans comprenant un Championnat départemental, une Coupe départementale et un Challenge départemental. Ces compétitions, se déroulent dans un esprit « Loisirs » qui exclut toute forme de «championnite». Ce championnat a pour objectif la pratique du football de façon amicale. La mise en place de ce championnat et des coupes relève de la Commission Vétérans dépendant de la Commission DAP du district.

Ce règlement est un additif aux règlements généraux de la FFF, et aux règlements de la Ligue de Bretagne.

- **ARTICLE 1** : Est.classé joueur « Vétéran » tout joueur né en 1991 (U 35) et avant. Tout joueur doit être licencié dans une équipe déclarée engagée par le district 29. Un joueur avec une licence loisirs (né en 1991 et avant)) est autorisé à participer aux compétitions vétérans.
- **ARTICLE 2** : Seuls les joueurs vétérans nés en1991 et avant, et n'ayant pas joué en Seniors la journée officielle précédente (district ou ligue) peuvent participer aux rencontres vétérans.
- **ARTICLE 3. Le report d'un match de championnat est autorisé 1 seule fois pour le motif « nombre du joueurs insuffisant ». Si le match reporté ne pouvait avoir lieu à la date prévue pour le report pour effectif insuffisant l'équipe concernée aura match perdu sur le score de 3 à 0 sur décision de la Commission Vétérans.**
- **ARTICLE 4 :** 2 (voir 3) clubs peuvent présenter une entente pour former une équipe. Cette entente sera déclarée sur le formulaire prévu à cet effet qui sera expédié au district avant le 30 septembre 2026. Elle sera officialisée par la Commission Vétérans.
- **ARTICLE 5** : L'utilisation de la Feuille de match Informatisée, est obligatoire, obligeant la validation des licences, 4 jours avant chaque rencontre. Attention, la non-utilisation de la FMI, entraînera une amende de 25 €.
- **ARTICLE 6** : Le nombre de remplaçants est porté à 9 à condition d'être inscrit sur la feuille de match avant de début de la rencontre. Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau rentrer en jeu (y compris le gardien).
- **ARTICLE 7**: Les matches ont une durée de 2 périodes de 45 minutes avec une mi-temps de 15 minutes.
- **ARTICLE 8** : En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitrage est assuré en priorité par l'équipe qui reçoit, chaque équipe fournissant un arbitre assistant.

- **ARTICLE 9:** Les matches se joueront le VENDREDI à 21h (sauf accord des 2 équipes sur un autre horaire). Les deux équipes pourront se mettre d'accord pour disputer une rencontre un autre jour de la semaine sous réserve de remplir 8 jours à l'avance le formulaire prévu à cet effet. Les dates des rencontres remises seront fixées par la Commission Vétérans.
- **ARTICLE 10** :

  - Début d'un championnat à trois poules de 7 ou 8, uniquement matchs aller. A l'issue, passage de trois groupes à deux groupes sur un critère de classement : poule élite (11 équipes) > 3 premiers de poules A, B et C + deux meilleurs 4e des trois groupes, poule challenge (11 équipes) -> les autres équipes non désignées en poule élite. Les clubs auront la possibilité de permuter avec une autre équipe entre la poule élite et la poule challenge.
  - Les classements s'effectuent par addition de points :

  Match gagné 3 points

  Match nul 1 point

  Match perdu 0 point

  Match perdu par forfait ou pénalité : Moins 1 point

- ARTICLE 11 : Les Feuilles de match seront transmises par transfert dans les 48h suivant la rencontre.

- ARTICLE 12: Les lois du jeu sont celles appliquées en F.F.F.

COUPE ET CHALLENGE (articles 13 à 19)

- **ARTICLE 13**. **Engagement en coupe.** Le district organise 2 épreuves dénommées «COUPE Vétérans » et « CHALLENGE Vétérans ». Ces épreuves sont réservées aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc. au premier juillet de la saison et engagées dans le championnat départemental des vétérans.
- **ARTICLE 14. Modalités**

1. **Une épreuve éliminatoire sous forme de poules.**
2. **Une compétition propre à partir des 1/8 ème de finale.**
3. **Les finales sont programmées (sur un lieu à définir) en même temps que les finales LOISIRS**

- **ARTICLE 15 - CALENDRIER ET DÉSIGNATIONS DES TERRAINS**.

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la commission Vétérans du District.

En principe, l'épreuve éliminatoire se fera en mini championnat en poules de 4 (ou 3). Les poules seront établies par la commission vétérans.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la Coupe soit 12 équipes. Les 3ème et 4ème seront qualifiés pour le Challenge Vétérans.

La commission Vétérans, procédera au tirage de la compétition propre qui établira une journée de barrages si nécessaire. La suite de la compétition est basée sur un tirage au sort avec matchs à élimination directe. Il est convenu de privilégier les premiers et troisièmes de chaque groupe afin qu'ils soient sanctuarisés au 1 er tour de la compétition propre (Barrages).

En principe, un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant à l'extérieur suivant les conditions citées ci-dessous.

Deux équipes ayant joué le dernier tour à domicile, le 1er tiré reçoit.

Deux équipes, ayant joué le dernier tour à l'extérieur, le premier tiré reçoit.

Un terrain stabilisé ou synthétique, en repli, ne pourra être refusé. En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, la rencontre se déroulera, systématiquement, sur le terrain de l'équipe adverse ; pour les tirages suivants, cette dernière sera considérée ayant joué à l'extérieur.

Les dates prévues pour les rencontres sont celles fournies par le calendrier général des compétitions. En cas de match non joué, celui-ci aura lieu lors de la prochaine journée, priorité des coupes sur le championnat.

- ARTICLE 16 ARBITRAGE

L'arbitre est fourni par le club recevant. Chaque équipe fournira un arbitre assistant. Pour les finales, le District fournira un arbitre central officiel.

- ARTICLE 17 – JOUR, HEURE ET DURÉE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres est fixée, sauf décision du Comité de Direction du District, le vendredi à 20 h 30 (20 h00 pour les matchs se déroulant sur la Ville de BREST).

La durée de la rencontre est de 90 minutes. En cas de résultat nul, les équipes se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but (se reporter aux règlements L.B.F.). Il n'y a donc pas de prolongation.

- ARTICLE 18 - DÉLÉGUÉ

Le Comité de Direction du District pourra désigner un délégué pour le représenter lors des demi-finales et finale.

- ARTICLE 19 - LITIGE

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la Commission Vétérans du district, en sachant que le règlement de la FFF, est appliqué avant le règlement de la Ligue, qui lui est appliqué avant ce propre règlement.

- ARTICLE 20 – Composition de la Commission « Vétérans »

Marc Gilles : Président de la commission DAP (Développement et Animation des nouvelles Pratiques)

Max Gouès : Membre commission DAP

Claude GONNIN : Membre du Comité Directeur, président de la Commission

Hervé SIVY : Responsable d'équipe (LAMPAUL)

Stéphane PENNO : responsable d'équipe (PLOUZANE)

Guillaume CHEREL. : responsable d'équipe (COATAUDON)

NOTA : Afin de s'assurer de la régularité des rencontres, les membres de la commission Vétérans et/ou du comité directeur du District pourront se rendre sur les stades où se jouent les rencontres, les responsables des équipes s'engageant à leur assurer l'accès et à leur communiquer tous les renseignements qu'ils souhaitent

Le président de la Commission vétérans : Claude Gonnin

Le Président du District de Football du Finistère : André Toulemont